Image not found or type unknown

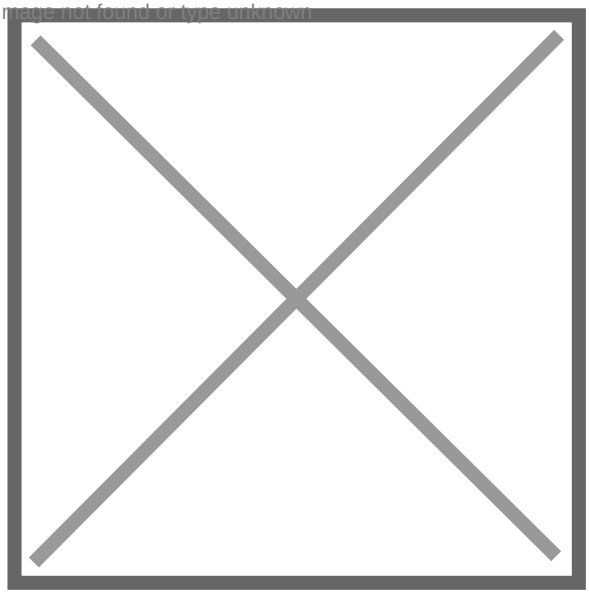

Annulation d'une réservation d'appartement sur plan

Par **valsarine**, le **07/05/2008** à **22:12**

Nous avons réservé un appartement sur plan en versant 5% du prix d'achat. Nous avons signé un contrat de réservation qui stipule que l'appartement sera livré au 1er semetre 2010. Nous avons vendu notre maison afin de pouvoir payer régulièrement l'avancement des travaux. Nous n'avaons encore pas signé de contrat de vente. On nous informe qu'un recours a été déposé contre la société immobilière et que le projet risque d'être reporté. Peut-on faire annuler la vente sous prétexte en expliquant que allons payer une location plus longtemps que prévu et que nous n'avons pas les moyens financiers de rester en location si le projet venait à être reporté (qui nous coute le double de notre crédit). Quel recours avons-nous ? Quelle est la procédure ? Merci pour votre réponse.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés